

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)**

2024-02-26

**Objet : Mémoire concernant le projet éolien Des Neiges – Secteur sud, dans la
MRC de la Côte-de-Beaupré**

Merci au BAPE de tenir compte des opinions des citoyens sur les projets de développement des parcs éoliens Des Neiges.

Je fréquente régulièrement le Mont Sainte-Anne depuis 1993 et je suis résident permanent de Saint-Ferréol-Les-Neiges depuis 2007. J'ai choisi de m'établir dans ce village pour sa tranquillité, sa proximité avec la nature, et principalement pour la proximité du Parc du Mont Sainte-Anne avec la grande diversité d'activités de plein air qu'il est possible d'y pratiquer (snowboard, ski de fond, randonnée pédestre, raquette, vélo de montagne) et pour la beauté des paysages naturels qu'on peut y contempler.

J'ai pris connaissance des projets de développement des parcs éoliens Des Neiges à l'été 2023. J'ai été choqué en réalisant la démesure de l'ensemble des projets et la proximité des éoliennes qui étaient projetées avec le parc du Mont Sainte-Anne. En discutant avec mon entourage, j'ai réalisé que peu de gens étaient au courant des projets, et ceux qui en avaient entendu parler n'avaient pas conscience de leur ampleur. La couverture médiatique dont a bénéficié ces projets est minime si on considère leur importance. Les premières étapes de consultations se seraient apparemment déroulées durant la pandémie, alors que la plupart des gens avaient bien d'autres préoccupations, ce qui fait que **plusieurs citoyens n'ont pas exprimé leur opinion sur ces projets avant le processus de consultation du BAPE. Ceci est un premier élément important qui doit être considéré.**

J'ai visionné la première séance d'information du BAPE en différé, et j'ai assisté en personne à l'ensemble des rencontres de la première partie de l'audience publique. En consultant l'étude d'impact sur l'environnement, plus spécifiquement la section portant sur les simulations visuelles, j'ai constaté que ce rapport était loin de représenter l'impact réel que l'implantation des éoliennes projetées aura dans le paysage.

Je vais m'attarder spécifiquement à l'impact sur le paysage qu'on peut apercevoir du sommet du Mont Saint-Anne à la tour d'observation, sur les pistes de ski du versant nord, et sur le sommet de la Crête (sommet le plus à l'ouest), qui n'est même pas considéré dans l'étude d'impact et qui est pourtant le point d'observation qui offre le plus beau paysage de toute la Côte de Beaupré. Dans le document on voit des photos sur lesquelles on a ajouté de minuscules éoliennes blanches sur un ciel pratiquement blanc, ce qui a pour effet de minimiser grandement l'impact qu'elles auront réellement sur le paysage. On ne peut pas représenter fidèlement l'impact réel que vont avoir les éoliennes projetées sur une petite photo dans un document imprimé, ou même à l'aide d'un simulateur sur un écran

d'ordinateur. Pour avoir une image réaliste de l'impact visuel que vont avoir les éoliennes projetées une fois construites, il faut se rendre en personne au sommet du Mont Saint-Anne et contempler le paysage de la tour d'observation et du sommet de la Crête à l'ouest. Il faut ensuite imaginer des éoliennes de 200 mètres de haut sur chaque sommet et chaque crête visible, le déboisement de ces sommets et de ces crêtes, et un réseau de routes reliant entre elles toutes ces éoliennes qui vont sillonner le paysage en le défigurant comme des cicatrices. Ce n'est pas qu'un impact « moyen » comme qualifié très subjectivement dans l'étude d'impact. Il s'agit d'un impact majeur qui transformera le paysage de manière permanente et qui l'amputera du caractère naturel dont il bénéficie présentement. Il est possible de détourner les yeux si on ne veut pas voir des éoliennes lorsqu'il n'y en a que deux ou trois dans un paysage. Il ne sera toutefois pas possible de détourner les yeux pour ne pas voir les éoliennes qui sont prévues dans le présent projet puisque ce sont des dizaines, voire des centaines d'éoliennes (car ce ne sont pas uniquement les éoliennes du Secteur sud qui seront visibles du sommet, mais les éoliennes de TOUS les parcs éoliens projetés dans la Seigneurie de Beaupré) qui vont occuper l'horizon dans un panorama de 180° à l'est au nord et à l'ouest. Il y aura des éoliennes sur tous les sommets et toutes les crêtes visibles. **L'impact est MAJEUR, voir dramatique, et non seulement « moyen » comme le prétend l'initiateur du projet.**

J'ai contemplé ces paysages à maintes reprises au fil des années et j'y ai souvent puisé de la force et de l'espoir dans des moments difficiles. La beauté de ces paysages à proximité de ma demeure est pour moi quelque chose de sacré. Le parc du Mont Saint-Anne est pour moi un sanctuaire qui me permet de me rattacher à la Terre, de m'isoler des bruits de la civilisation, et de la bêtise humaine le temps d'une randonnée. La fréquentation de cet endroit m'est devenue essentielle pour maintenir une bonne santé, autant physique que psychologique. C'est ce sanctuaire que je vois aujourd'hui menacé par les parcs éoliens qui sont projetés. **Les bénéfices physiques et psychologiques que procurent la fréquentation d'un site comme le Mont Sainte-Anne pour la population ne peuvent être évalués seulement qu'en terme monétaires, ou par des statistiques d'achalandage. Ils sont beaucoup plus importants, et même s'ils sont intangibles, ils sont pourtant bien réels et doivent être considérés sérieusement dans la démarche d'autorisation de ce projet.**

Le Mont Saint-Anne est un lieu unique, à proximité de la ville de Québec, deuxième agglomération la plus importante de la province, qui offre la possibilité au public de pratiquer une grande diversité d'activités dans un milieu naturel et de contempler un territoire sauvage magnifique qui est jusqu'à aujourd'hui peu perturbé par l'activité humaine. J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'y observer des espèces fauniques comme les ours noirs, les orignaux et les chevreuils, qui sont rarement aperçues par la plupart des gens vivant en milieu urbain. Le silence qui règne dans ses sentiers est apaisant pour l'âme. La diversité et la qualité des expériences que procurent la fréquentation de ce lieu en font un site unique et irremplaçable. **La valeur de ce site et des bénéfices qu'il procure ne vont qu'augmenter avec le temps étant donnée la croissance démographique et le**

développement de projets de grande envergure, comme celui qui est proposé, qui vont provoquer un empiétement grandissant sur les milieux naturels.

Il est donc essentiel de protéger dès aujourd'hui le sanctuaire que constitue le Parc du Mont Sainte-Anne avant qu'il ne soit abîmé de manière permanente. Je me rallie donc à la demande qui a déjà été faite par plusieurs citoyens de **laisser une bande de 3 km libre de toute éolienne à partir des limites du Parc du Mont Sainte-Anne. Cette mesure constitue pour moi le strict minimum pour préserver une qualité visuelle et sonore acceptable à l'intérieur des limites du parc**, tant durant la phase d'implantation que durant la phase d'opération des éoliennes. Cette bande aura aussi l'avantage de constituer une zone où la faune, grande et petite, pourra se réfugier durant la phase de construction du projet.

Depuis le début du processus du BAPE, plusieurs citoyens se sont présentés pour réclamer cette protection. L'initiateur s'est obstinément refusé à toute forme de compromis qui le forcerait à retirer les éoliennes dans la bande de 3 km demandée sous prétexte que le projet ne serait pas rentable. Or, **les critères même de cette rentabilité ont été fixés par contrat entre le consortium Boralex-Énergir et Hydro-Québec depuis longtemps, avant même qu'il y ait eu des consultations sérieuses avec les citoyens.** C'est un contrat obligeant Boralex-Énergir à fournir 400 Mégawatts à Hydro-Québec qui empêcherait, selon leurs affirmations, toute possibilité de ne pas implanter d'éoliennes dans la bande de 3 km demandée. **Mon opinion est que ce contrat n'aurait jamais dû être signé à la base puisque que l'initiateur** qui, bien qu'il ait considéré la présence des chalets présents sur le territoire de la Seigneurie de Beauré, **n'a pas tenu compte de manière adéquate de la protection du paysage aux abords du Mont Sainte-Anne dans sa planification.** Il n'y a pas de mesure de mitigation qui permet de limiter l'impact visuel d'éoliennes de 200 mètres de haut sur le sommet des montagnes. La seule manière de réduire l'impact visuel d'un parc éolien dans le paysage c'est de limiter le nombre d'éoliennes et de les éloigner. La protection du paysage aurait dû être considérée SÉRIEUSEMENT dès le début du projet, avant même la signature des contrats entre Boralex, Énergir et Hydro-Québec. Aujourd'hui le consortium refuse de retirer les éoliennes planifiées à proximité du parc du Mont Sainte-Anne en prétextant des contraintes de rentabilité, des contraintes techniques, et la « mise en péril de l'avenir énergétique du Québec ». **La vérité c'est qu'un projet qui aurait été conçu dès le début en excluant une zone de protection aux abords du Mont Sainte-Anne serait rentable**, puisque l'ensemble des éoliennes prévues dans la Seigneurie de Beauré constituerait tout de même un des plus gros parcs éoliens du monde, **qu'il contribuerait à assurer l'avenir énergétique du Québec et qu'il serait socialement plus acceptable que le projet qui est proposé actuellement.** Le projet proposé actuellement a été conçu rapidement pour être réalisé rapidement à cause des engagements d'Hydro-Québec à fournir de l'énergie pour différents projets de développement d'entreprises. **Un projet d'une envergure sans précédent comme celui qui est proposé sur l'ensemble du territoire de la Seigneurie de Beauré mérite qu'on prenne le temps de considérer toutes les utilisations et les bénéfices que procure le territoire qui est visé par le projet**, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

J'inviterais finalement toutes les personnes qui seront appelées à prendre des décisions et à produire des avis dans le cadre du processus du BAPE pour ce projet, de même que les membres du Conseil des Ministres qui auront à autoriser ou non le projet sur la base des recommandations du BAPE, à se déplacer jusqu'au sommet du Mont Sainte-Anne pour y contempler le paysage. Montez au sommet de la tour d'observation et marchez ensuite jusqu'au sommet de la Crête vers l'ouest. Ce n'est qu'en contemplant l'horizon de ces endroits que vous aurez pleinement conscience de l'impact réel qu'aura le projet proposé sur un des plus beaux paysages du Québec, et sur ce qui sera perdu à tout jamais si on ne prend pas le temps nécessaire pour faire les choses comme il faut.



Martin-Pierre Lavigne
Résident de Saint-Ferréol-Les-Neiges